

2024-23

DEL 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 7 février 2024 à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 1^{er} février 2024

PRESENTS : Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETTELLE – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCOUSE – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Eric GALLOT – Séverine ALLEGRA – Ludivine VIOLOT – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Sylvain DUPLAY – Jean-Claude DELARBRE - Mylène CHARLES-KORZENIOWSKI - Julien BONNETON – Sarah VALLUCHE - Marie-Hélène MASSON – Christophe BERGERAC

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mmes et MM. Mireille GILBERTAS - Jocelyne GAGNAL-PIZOT - Adeline DELMAS - Xavier MULLER

PROCURATIONS : Mme Mireille GILBERTAS à Mme Monique JOASSARD
Mme Jocelyne GAGNAL-PIZOT à M. Julien BONNETON
Mme Adeline DELMAS à Mme Sarah VALLUCHE
M. Xavier MULLER à M. Eric GALLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

FINANCES-MARCHES PUBLICS : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE À LA GESTION D'INSTALLATIONS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Madame la Maire expose que la commune a confié une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage au BET ORA Ingénierie pour réaliser les études et la rédaction des marchés nécessaires au déploiement de la vidéoprotection.

La solution de communication retenue est la solution fibre.

Pour finaliser et définir l'architecture du réseau, la commune envisage de solliciter le SIEL-TE qui, dans le cadre de la compétence optionnelle prévue à l'article 2.2.2 de ses statuts, propose une option pour accompagner les collectivités à l'occasion de la conduite de projets d'installations de communications électroniques.

Dans les termes de la convention ci-jointe, cet accompagnement concerne la partie assistance technique du SIEL-TE qui porte sur les missions suivantes :

- Etude des infrastructures de communications électroniques passives mobilisables sur la commune, permettant l'interconnexion de ses caméras et/ou bâtiments de la collectivité,
- Visite technique afin de vérifier la mobilisation des ouvrages,
- Transmission d'un Avant-Projet Sommaire.

Pour la réalisation de l'ensemble de la phase étude, la commune souscrita un forfait de 2 jours. Le taux journalier est fixé à 669,00 euros HT pour un expert et de 361,00 euros HT pour un technicien.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention d'assistance technique à la gestion d'installations de communication électroniques,

Madame la Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention d'assistance technique à la gestion d'installations de communication électroniques avec le SIEL,
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou l'adjoint référent à la signer.

| | | |
|-------------------|-------------|------|
| ADOPTE PAR | POUR | : 23 |
| | CONTRE | : 0 |
| | ABSTENTIONS | : 5 |

Pour extrait certifié conforme,
Sorbiers, le 12 février 2024

La Maire,



Marie-Christine THIVANT

La secrétaire de séance,



Viviane NEEL

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.